



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**

AVIS PUBLIC

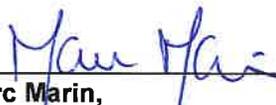
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-256

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le **lundi 3 mars 2025 à 19h00** à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, au **35, ch. de North Hatley, à Sainte-Catherine-de-Hatley**, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure visant le **215, rue des Sources, lot 4 247 962**.

Cette demande vise à régulariser la marge de recul arrière du bâtiment principal, qui est de 2,35 m, en considérant que selon l'article 6.5.7 du *Règlement de zonage* n° 90-256 de la Municipalité, la marge de recul arrière pour un bâtiment principal est de 3,6 m;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 3 mars 2025.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 10 février 2025.



Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier